



# Procès-verbal de la 36<sup>e</sup> réunion de la commission consultative (Cocosol)

---

Date : 20 novembre 2024  
Lieu : Office fédéral de la justice, Berne  
Heure : 10h15 à 14h45

---

N° de dossier : 924-3722/4/2

<b>Présidence :</b>	Barbara Studer Immenhauser	Présidente Archiviste cantonale du canton de Berne
<b>Membres :</b>	Claude Béguelin	Médecin, psychiatre/pédopsychiatre
	Thomas Gall	Secrétaire adjoint de l'association d'aide aux victimes des deux Bâle
	Jasmin Stern	Conseillère auprès du centre d'aide aux victimes du Tessin
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Heinz Kräuchi	Personne concernée
	Theresia Rohr	Personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Marcel Setz	Personne concernée
<b>Ex officio:</b>	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
	Yves Strub	OFJ / unité MCFA / secrétaire de commission suppléant
<b>Procès-verbal:</b>	Simone Anrig	OFJ / suppléante du chef de l'unité MCFA / secrétaire de commission



## 1 Salutations et communications

La présidente ouvre la séance à 10h15 et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative. Sont également présentes : Laura Lämmli (assistante du projet de valorisation des résultats de recherche, depuis le printemps 2024) et Agnesa Limani (apprenante auprès de l'unité MCFA, d'août 2024 à janvier 2025).

Elle indique que Susanne Kuster, directrice suppléante de l'OFJ, doit malheureusement encore une fois repousser la rencontre prévue avec les membres de la commission.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 29 mai 2024, a déjà été approuvé. La présidente remercie la rédactrice.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ trois semaines. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

La présidente informe qu'elle a démissionné il y a une semaine du poste de présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA). Ernst Guggisberg, archiviste cantonal du canton de Zoug, est le nouveau président.

Reto Brand fournit des informations sur l'initiative parlementaire 23.472 de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) concernant le traitement des contributions de solidarité cantonales ou communales selon la LMCFA<sup>1</sup>. Elle vise à étendre aux contributions de solidarité cantonales ou communales le traitement privilégié dont bénéficie la contribution de solidarité fédérale sous l'angle du droit fiscal et du droit de la poursuite ainsi que du droit en matière d'aide sociale et d'assurances sociales conformément à l'art. 4, al. 6, LMCFA. Parallèlement, le principe selon lequel la contribution de solidarité devrait être le plus possible à la libre disposition du bénéficiaire, même s'il fait l'objet d'une curatelle ou d'une autre mesure de protection de l'adulte, sera également inscrit à l'art. 4, al. 6, LMCFA. Tant le Conseil national que le Conseil des États ont adopté à l'unanimité la révision de la LMCFA le 27 septembre 2024, lors du vote final. S'il n'y a pas de référendum, la modification pourra entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2025. Vous obtiendrez des informations supplémentaires sur la révision sur le site du Parlement [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch) > Travail parlementaire > Curia vista (recherche à l'aide du numéro de l'objet : 23.472).

Reto Brand rappelle également que le PNR 76 « Assistance et coercition » a pris fin. Un rapport de clôture doit encore être adressé au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ce n'est qu'après que le Conseil fédéral prendra officiellement position, soit dans le courant de 2025.

Reto Brand informe également sur un arrêt que le Tribunal administratif a rendu le 2 juillet 2024 : le tribunal a rejeté le recours d'une femme qui a été placée par la Croix-Rouge suisse dans les années 1970 dans un foyer de réfugiés tibétains et qui y a subi de graves violations de son intégrité (notamment des abus sexuels). Le tribunal a confirmé l'avis de l'OFJ, selon lequel les atteintes subies n'ont pas eu lieu dans le cadre d'une mesure de coercition à des fins d'assistance ni d'un placement extrafamilial antérieur à 1981. Il a indiqué à la recourante qu'elle pouvait tenter une action en responsabilité de l'État.

Reto Brand souligne que le Conseil de l'Europe a adopté le 26 janvier 2024 la résolution 2533 sur la maltraitance des enfants dans les institutions en Europe, qui encourage les États membres à s'atteler à cette problématique. La manière dont la Suisse a agi en matière de MCFA est mentionnée dans le rapport relatif à la résolution comme un exemple de bonne pratique. Le 6 décembre 2024, une conférence aura lieu à Strasbourg sur le sujet, au cours

---

<sup>1</sup> Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA ; RS 211.223.13)

de laquelle le conseiller fédéral Beat Jans et Susanne Kuster prononceront tous deux un discours.

Pour finir, Reto Brand mentionne que l'OFJ organisera, le 22 novembre 2024, un colloque interdisciplinaire consacrée au thème « De l'histoire à l'avenir : entre signification et implication des dossiers d'enfants placés en institution ». Il aura pour objectif de mener une réflexion sur les conclusions à tirer de faits passés sur la pratique actuelle et future en lien avec les dossiers (d'archive), en tenant compte en particulier des droits de l'enfant.

## **2 Discussion des dossiers individuels**

### **2.1 Cas abordés lors de la séance précédente**

Lors de la séance précédente, la commission n'a pas fait de recommandation tranchée dans un cas. L'unité MCFA informe qu'elle a examiné une nouvelle fois la demande et l'a approuvée. La décision a déjà été communiquée et le versement de la contribution de solidarité a été effectué.

### **2.2 Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)**

**2.2.1** La présidente fait état du nombre de cas que l'unité MCFA envisage d'approuver qui ont été soumis à la commission depuis la dernière séance par listes mensuelles : 24 cas en mai, 29 cas en juin, 32 cas en juillet, 25 cas en août, 40 cas en septembre et 28 cas en octobre.

Les membres de la commission n'ont pas formulé d'objections et l'unité MCFA a déjà envoyé les décisions d'approbation.

**2.2.2** Sur les listes mensuelles de mai, juillet et octobre 2024 figuraient en outre à chaque fois un cas que l'unité MCFA proposait de rejeter, jugeant les demandes infondées. Il n'y avait pas de cas de ce type en juin, août et septembre 2024.

Les membres de la commission n'ayant pas fait part d'objections dans le délai imparti, l'unité MCFA a procédé à l'envoi des trois décisions de rejet.

### **2.3 Nouveaux cas**

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 16 nouvelles demandes pour avis à la commission, proposant d'en rejeter 6 et d'examiner plus avant 8 cas limites. L'unité propose d'approuver 2 demandes, mais les soumet à la commission en raison de leur thématique particulière, pour que cette dernière puisse se forger une opinion et prendre position. Après discussion approfondie de chaque cas, la commission propose d'approuver 6 demandes et d'en rejeter 9. Dans un cas, elle souhaite que l'unité MCFA mène des investigations supplémentaires sur l'atteinte subie.

## **3 Information de l'unité MCFA sur l'état des projets d'entraide et du projet de valorisation des résultats de la recherche**

### **3.1 Projets d'entraide**

En été 2024, une aide financière pour une période supplémentaire (été 2024 – été 2027) a été octroyée aux « Bistrots d'échange », qui est le projet d'entraide le plus important quant à son envergure (organe responsable : association Austausch – Échange). Au cours de la nouvelle période, il y aura davantage de manifestations organisées par les Bistrots d'échange, également en Suisse romande et au Tessin, pour permettre au plus grand nombre possible

de personnes concernées de participer. En plus des bistrot d'échange classiques, ces dernières auront notamment la possibilité de participer à des ateliers de peinture, à enregistrer des podcasts et à réaliser des portraits photo.

Le projet d'entraide « Enfance volée en Suisse » (un film, un témoin) de l'Association Agir pour la dignité (APLD) devrait être lancé début 2025. Douze portraits vidéo de personnes concernées seront produits en Suisse romande. Trois portraits en réalité augmentée seront également conçus : ils sont destinés en particulier aux visites de classes effectuées par des personnes concernées en Suisse romande. Les portraits vidéo seront en outre présentés au public lors d'un vernissage.

Theresia Rohr informe que le Bistrot d'échange du 3 mai 2025 sera consacré aux « histoires de vie » de personnes concernées qui ont raconté leur vécu dans des livres.

### **3.2 Valorisation des résultats de la recherche**

Laura Lämmli présente brièvement l'état d'avancement des travaux aux membres de la commission :

La mise en œuvre du programme de l'OFJ sur la diffusion et l'utilisation (valorisation) des résultats de l'étude sur les MCFA porte le titre « se souvenir pour l'avenir ». On peut s'inscrire pour recevoir la newsletter sur le programme en écrivant à l'adresse [erinnernfuermorgen@bj.admin.ch](mailto:erinnernfuermorgen@bj.admin.ch).

Mise à jour depuis mai 2024 : l'outil didactique en ligne de la CIE (2019) a été peaufiné par la Haute école pédagogique de Berne. Les contenus des dossiers thématiques sont disponibles depuis septembre en français et en italien. Les aides financières pour les projets de médiation sont très demandées, de nouveaux projets étant régulièrement soumis à l'OFJ. Un état des lieux et une analyse des besoins sont en train d'être élaborés en lien avec les formations continues destinées aux professionnels ayant des contacts avec des personnes concernées par les MCFA. Une première séance du « Comité valorisation » a eu lieu début novembre (comité chargé de la haute direction du projet réunissant des représentants des victimes, des cantons, des institutions et des milieux académiques).

Perspectives 2025 : un vernissage public sur le nouveau média éducatif « Assistance et coercition » aura lieu le 23 janvier 2025 au Musée national suisse à Zurich (le programme et des informations complémentaires suivront). L'exposition itinérante débutera le 30 octobre 2025 au Musée Historique de Lausanne. Par la suite, elle fera des haltes dans toutes les régions de Suisse, et ce jusqu'au printemps 2028 : à Lucerne (Museum Luzern), à Schaffhouse (Museum zu Allerheiligen Schaffhausen), à Bellinzone (Castelgrande Bellinzona) et pour finir à Berne (Kornhausforum Bern). Par ailleurs, la plateforme web nationale sera mise en ligne en automne 2025.

## **4 Varia**

Au cours de l'année prochaine, la commission se réunira à nouveau 4 fois (en février, mai, août et novembre). Les dates des séances seront fixées par sondage Doodle.

À venir : début 2025, la présidente élaborera, en collaboration avec le secrétariat, le rapport d'activité de la commission pour les années 2023 et 2024. Ce rapport sera soumis aux membres pour adoption lors de la prochaine séance.

La présidente remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur participation active aux discussions et clôt la séance à 14h45.